

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/12/2011
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 13/12/2011
Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 11
 votants 11

L'an deux mille onze et le dix neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, , Joseph ZARWANSKI.

Absentes excusées : Mmes Chéryl ROLLAND, Ghislaine ZAMORA,

Absents : Ms, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. DANS LE CADRE DU MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE
(Del N° 2011 – 047)

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres, l'estimation définitive de l'opération concernant la création, le maintien et la revitalisation des commerces s'élève globalement à 1 118 000 € HT y compris frais d'acquisition de terrain et de Maîtrise d'œuvre. La commune pourra bénéficier de différentes aides :

- Subvention du FISAC : 30 % de 912 602 € (1 118 000 € - acquisition de foncier) : 273 780
- Subvention du Département : 20 % d'un montant plafonné à 250 000 € : 50 000

Mais également d'une **Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR – Programme 2012** : 25 % d'un montant plafonné à 1 000 000 € HT, soit 250 000 €

La participation de la commune sera de 544 220 €

Les locaux neufs seront loués aux commerçants déjà en place : le boulanger pour la boulangerie – épicerie et le gérant du bar actuel pour le bar.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le projet de maintien et de revitalisation des commerces et son plan de financement.

Considère que ce projet respecte les critères d'éco - conditionnalité tel que la commune s'est engagée à le faire auprès du Département par délibération du 2 juillet 2010 :

Sollicite de l'Etat dans le cadre de la DETR une subvention de 25 % sur un montant de travaux plafonné à 1 000 000 € HT pour la sauvegarde des derniers commerces de la commune, soit **250 000 €**.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
(S.P.A.) (Del N°2011 – 048)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune passe, depuis plusieurs années, une convention avec la SPA du Nord Isère.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- Convention de fourrière simple : les animaux errants ou en divagation capturés par les services municipaux ou déclarés trouvés par des particuliers sur le territoire de la commune, sont amenés par ces derniers en fourrière au refuge de Renage, durant les horaires d'ouverture de la fourrière. Dans ce cas, la SPA n'effectue aucun transport ni capture. Le coût pour la commune est de 0.26 € par habitant
- Convention de fourrière complète : La SPA, sur appel de la mairie assure en urgence, la capture des chiens et chats errants sur la voie publique, l'enlèvement dans les 3 heures suivant l'appel de la mairie des chats et chiens trouvés sur la voie publique, la prise en charge des cadavres de chiens et chats trouvés sur la voie publique. Le coût pour la commune est de 0.31 € par habitant.

Cette dernière solution avait été adoptée les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention décide, à l'unanimité des membres présents, de choisir la seconde solution. Le montant à inscrire au Budget primitif 2012 sera de 1 078 habitants x 0.31 € = **334.18 €**. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention en ce sens.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE TYPE F2

Madame Christelle Guionneau, présente de façon anonyme les demandes pour ce type de logement qui sont au nombre de quatre (a, b, c d). Chaque conseiller vote à bulletin secret, en donnant deux avis, avec ordre de préférence.

Le demandeur (a) obtient 7 voix N° 1 et 3 voix N° 2

Le demandeur (b) obtient 5 voix N° 2

Le demandeur (c) obtient 2 voix N° 2

Le demandeur (d) obtient 4 voix N° 1

Les choix du conseil se porte donc sur le (a)

Plusieurs membres du conseil expriment leurs difficultés à faire ce type de choix, les informations étant parfois assez succinctes et les raisons des demandes semblables.

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2012

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif tels qu'ils sont à ce jour pour le budget de la commune et le budget des commerces.

Il rappelle que, pour obtenir un financement pour le projet d'aménagement du centre du village, le conseil a dû s'engager sur des prévisions budgétaires jusqu'en 2016. Il expose à nouveau les chiffres prévisionnels. Parmi les travaux d'investissements à inscrire au BP 2012, il y aura les restes à réaliser du programme 2011 (voirie et électrification) et la construction de la cantine scolaire qui sera lissée sur 2012 - 2013.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU SABLON SUR LE POSTE DU STADE ET MAITRISE D'ŒUVRE (Del N° 2011 – 049)

Monsieur Cambon, explique qu'en raison de l'aménagement de la future boulangerie et de la création de 8 logements chauffés à l'électricité sur la Place Jean Vinay, il est nécessaire de soulager la ligne électrique qui dessert le village à partir du transformateur de la poste, cela pourrait se faire en raccordant la rue du Sablon sur le poste du Stade.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 avril 2011, une mission de recensement et de chiffrage de l'ensemble des travaux d'électrification à envisager pour les prochaines années avait été confiée au bureau d'étude ECE.

Le coût des travaux exposés par Monsieur Cambon serait de l'ordre de 100 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide du FACE à hauteur de 65 % du montant TTC

Considérant que la société ECE a déjà travaillé sur ce dossier Monsieur le Maire propose de lui confier la maîtrise d'œuvre de cette opération. Le devis présenté par cette société s'élève à 6 052,57 € HT soit 7 238.87 €TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents sollicite cette subvention et charge Monsieur le Maire de monter les dossiers nécessaires, est d'accord pour confier la maîtrise d'œuvre à la Ste ECE

Fait à L'Albenc le 19 décembre 2011,

Affichage du 23/12/2011

Au 23/01/2012

Albert BUISSON,
Maire de L'Albenc,